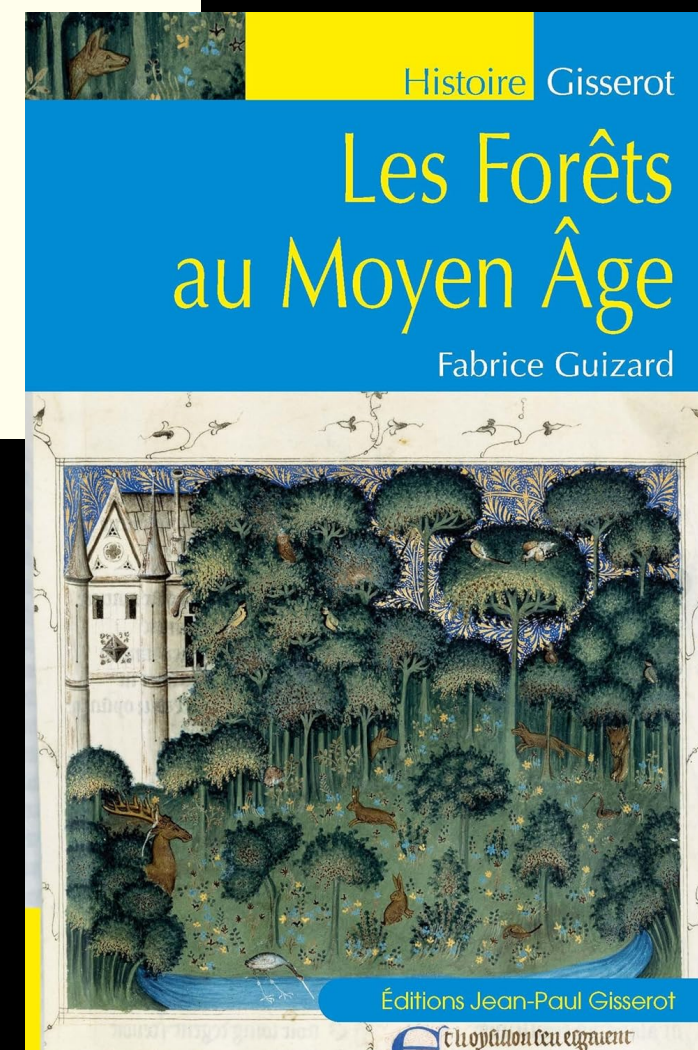
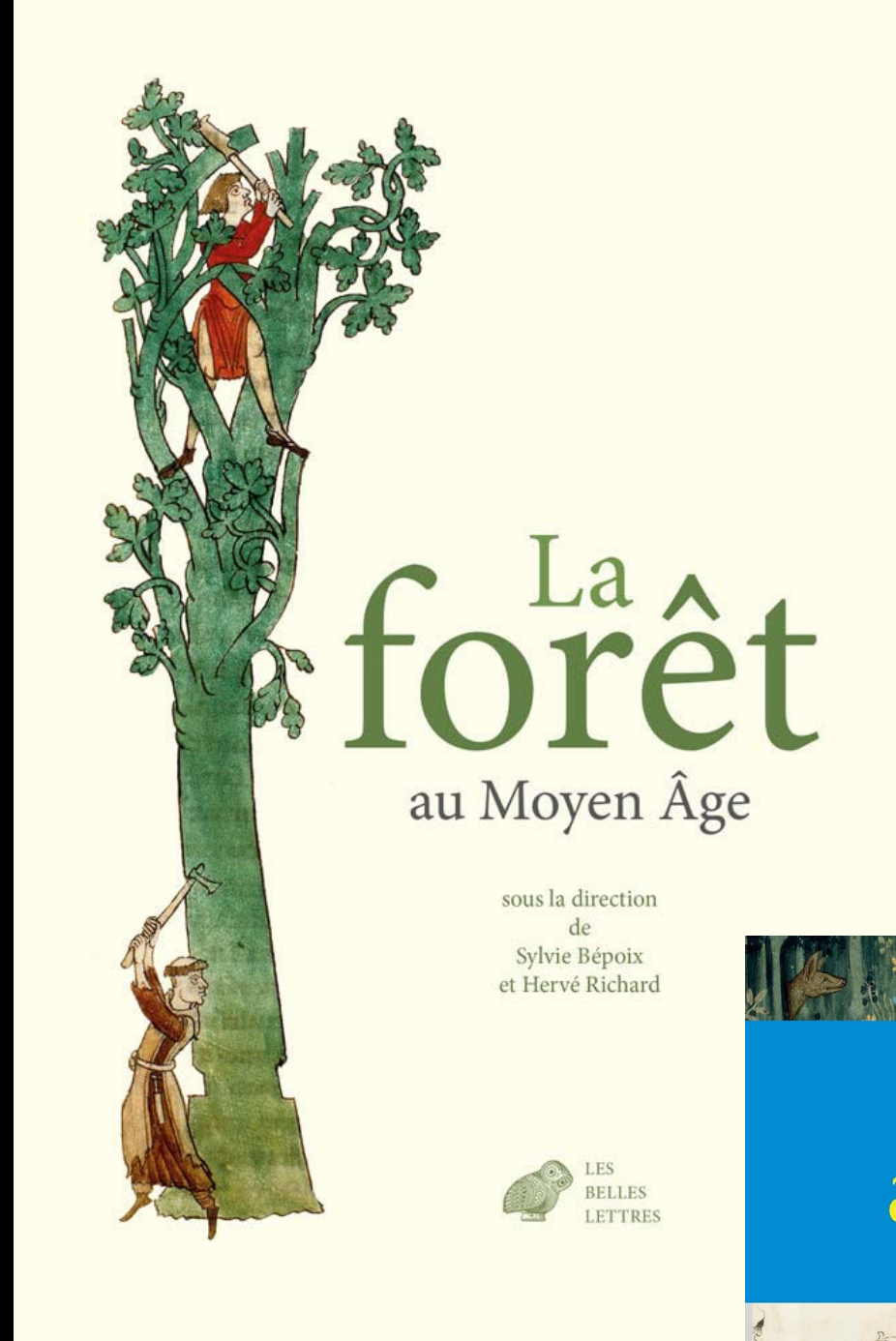
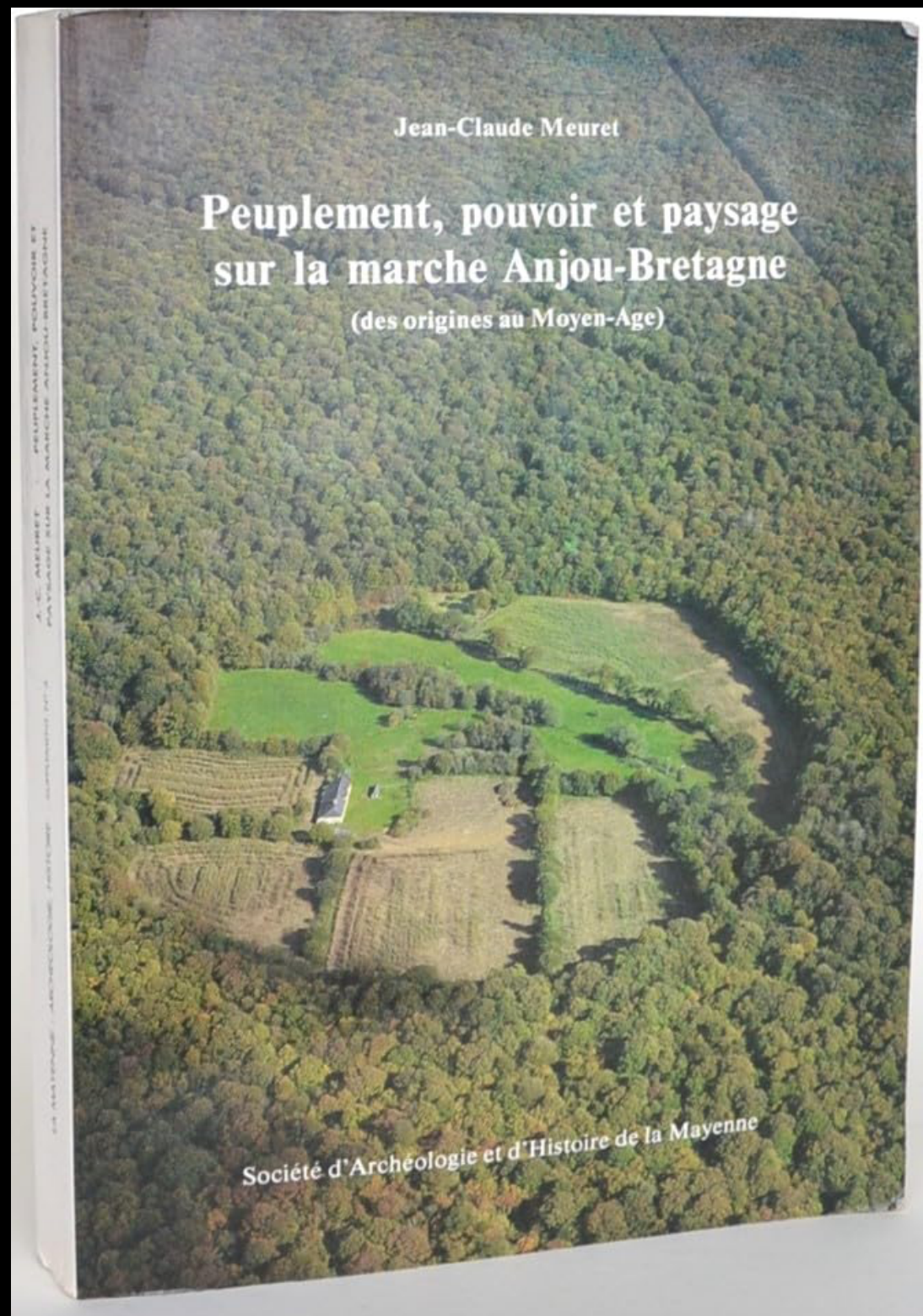


La forêt du Moyen Âge

Une gestion durable ?

Fabrice Guizard







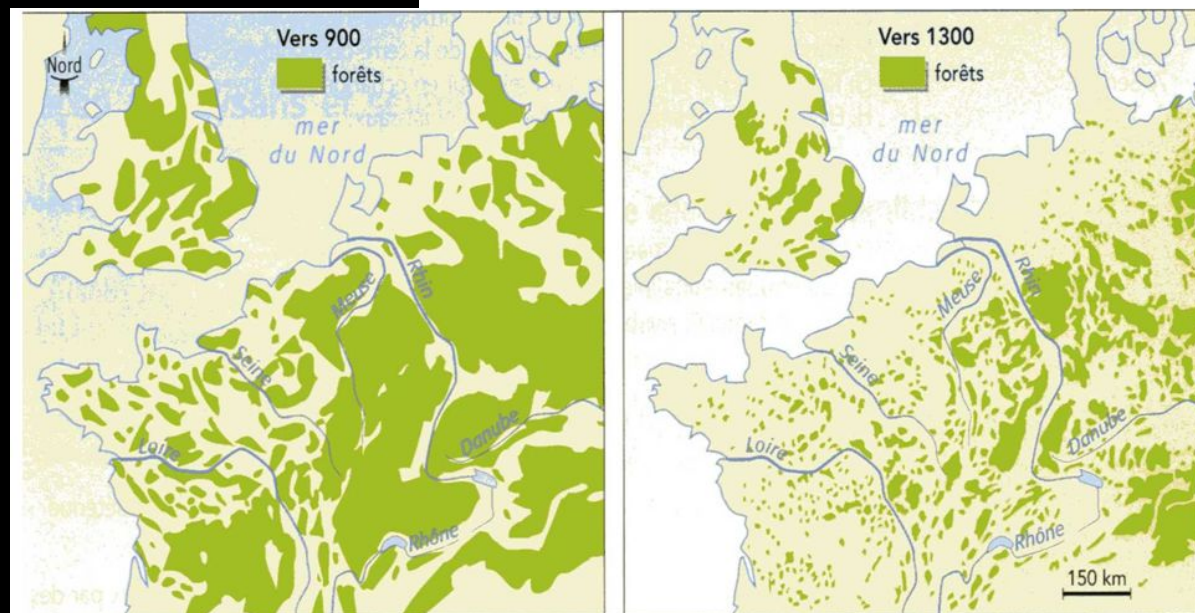
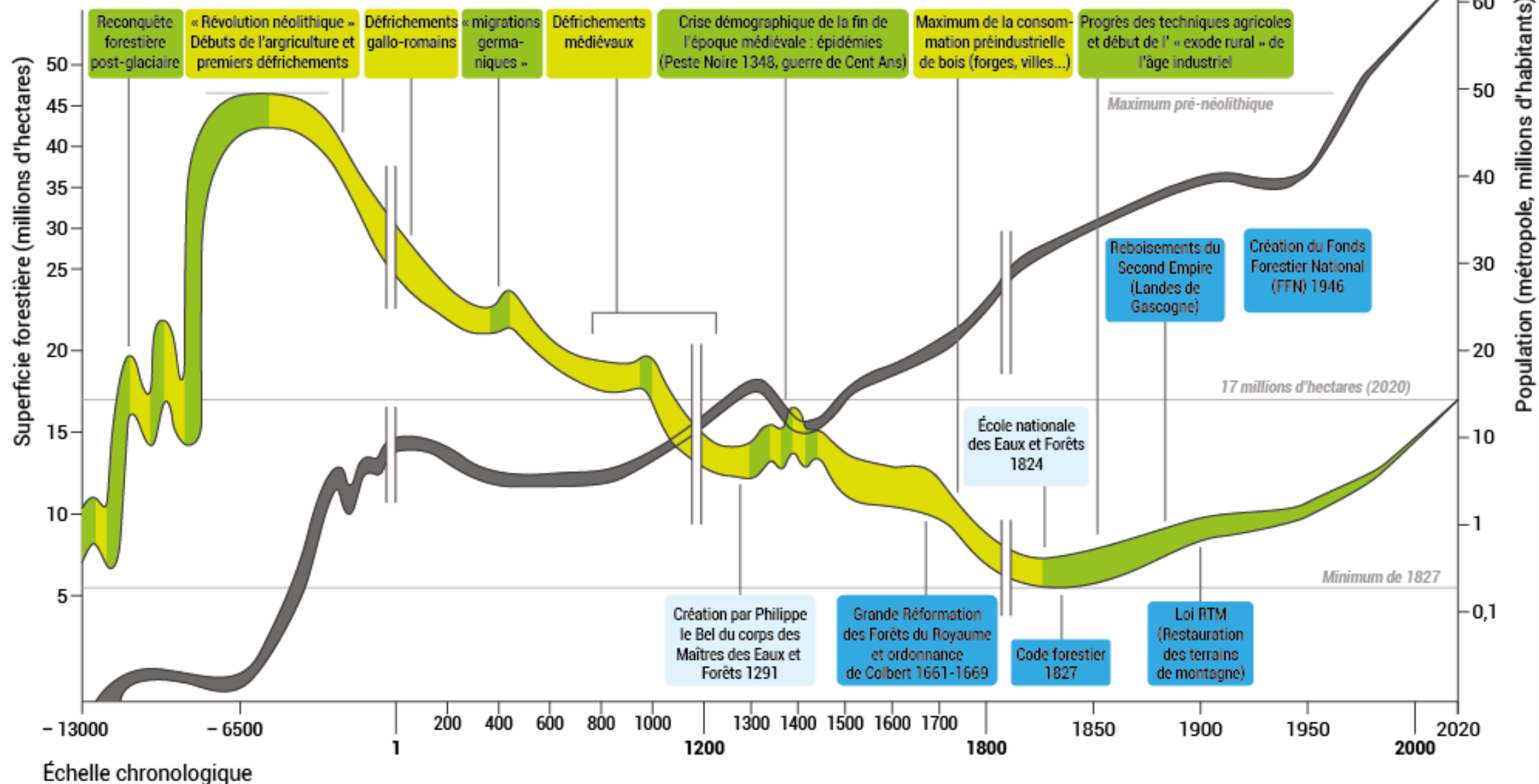
Grotte de l'Ermitage Massif de la Serre, Jura

L'épaisseur des courbes représente l'intervalle séparant les hypothèses extrêmes pour une date donnée

15 000 ans d'histoire forestière

D'après un document original de Paul Arnould, Pierre Derioz et Micheline Hotyat (1995)

- Phases de reconquête forestière
- Phases de recul des superficies forestières
- Actes législatifs portant sur le corps des forestiers
- Actes législatifs portant sur la forêt



Source de l'original : Arnould Paul, Derioz Pierre, et Hotyat Micheline, « Chapitre 3. La forêt », in Brunet Roger et Auriac Franck (dir.), *Atlas de France, vol. 6 : Milieux et Ressources*, 1995. GIP Reclus / La Documentation Française, p. 53-72.
Chiffres 2020 : INSEE et Inventaire forestier de l'IGN.
Adaptation : JBB, Géoconfluences, 2021

Définitions modernes :

Durable : qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (1987), ce qui peut durer, sans rien changer.

Soutenable : traduction littérale de l'anglo-saxon *sustanaible* ; ce qui peut être supporté par la planète sur le long terme.

Le mot durable ne traduit qu'une partie du sens du mot anglais. Pourtant, « sustainable » vient de l'ancien français « soustenir » , mot notamment utilisé dans l'ordonnance de Brunoy.

Le 29 mai 1346, Philippe VI de Valois édicte dans son château de Brunoy, en forêt de Senart, une ordonnance qui devient la première réglementation forestière en langue française. Elle dispose que :

« les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat... »

I - Du domaine public au bien réservé

Silva : ensemble d'arbres

Forestis : espace réservé, exclusif

Inforestatio : le processus qui consiste à privatiser des espaces naguère publics



Livre de chasse de Gaston Phébus, fol. 89. (1389)

Qu'il soit connu à tous ceux qui veulent le savoir qu'une assemblée d'hommes libres, nobles et non-nobles, s'est tenue pour mettre fin à la très longue querelle et dispute qui opposait l'église consacrée au saint *Untel* ou *Untel* et les autres habitants de ces lieux, sur un bois, ou plutôt un espace inculte, très long et très large, au sujet de savoir si les autres habitants pouvaient jouir en ce lieu, de leur propre autorité, du droit de couper du bois et du merrain et d'y mener leurs animaux à la paison et à la glandée, ou s'ils devaient le tenir en précaire des seigneurs de ce lieu... Depuis ces rivières vers le bas, tous les habitants, en même temps que la famille du saint *Untel*, y auront droit d'usage pour couper bois et merrain et pour la glandée de leurs porcs et la paison de leurs troupeaux, mais sous cette condition que le forestier du saint les invite et exhorte à ne pas se nuire à eux-mêmes ni dommager la sainte église en secouant trop fort les arbres à glands.

K. Zeumer (éd.), *Formulae sangallenses miscellanea*, n°9, MGH, Leges V, 1, *Formulae*, Hanovre, 1882, p. 383-384.



Psautier de la reine Marie, vers 1320-1330, British Library)



Loup de Ferrières adresse à Bertold une lettre (juin ou juillet 858) dans laquelle il lui demande de lui faire cadeau de vingt arbres dans son bois de Marnay et quelques charpentiers pour aider les siens à construire un bateau. Même si l'argument avancé est la meilleure qualité du navire, il semble que la requête soit davantage motivée par l'urgence : l'adjonction des charpentiers "en extra" paraît l'expliquer. Ermold le Noir se plaint du déboisement des Vosges organisé par les marchands frisons qui abattaient sur place une grande quantité d'arbres acheminés ensuite vers le Rhin pour y être emportés.

(F. Guizard, Thèse, partie inédite, 2004)

ERMOLD LE NOIR, *Première Epître au roi Pépin*, v. 77-144, éd. E. Faral, p. 208-213. Commentaires dans S. LEBECQ, *Marchands et navigateurs frisons du haut Moyen Âge*, Lille, 1983, I, p. 131 et p. 226-227.

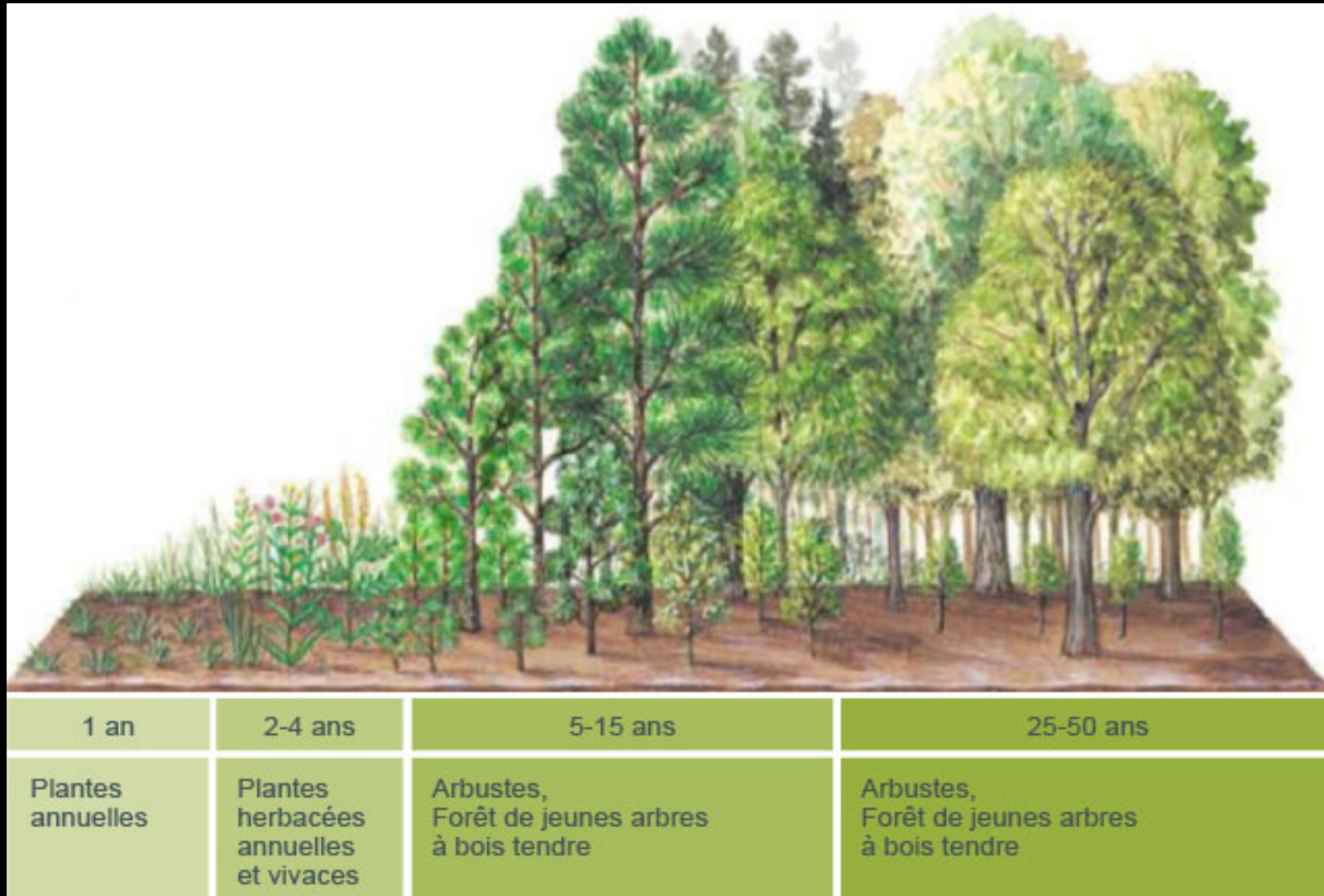
ut in saltu apud Matriniacum vestrum largiamini nobis viginti arbores earumque peritos commodetis aliquot caesores, ut juncti nostris naviculam nobis componant meliorem quam invenire possimus venalem. LOUP DE FERRIERES († 862), *Lettres*, n°105, éd. L. Levillain, Paris, 1964, p. 134-135.



Jean Wavrin, *Anciennes et nouvelles chroniques d'Angleterre*, (vers 1480) ;
British Library Royal MS 15 E IV, fol.
57v



défrichement/culture/recolonisation/culture



1 an	2-4 ans	5-15 ans	25-50 ans
Plantes annuelles	Plantes herbacées annuelles et vivaces	Arbustes, Forêt de jeunes arbres à bois tendre	Arbustes, Forêt de jeunes arbres à bois tendre



Hêtraies détruites

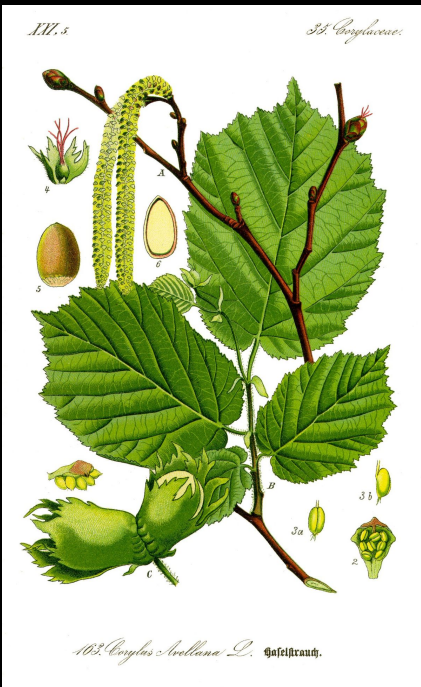


Front de coupe



Taillis éclaircis

Chênes verts



Sols défrichés





Frères Van Eyck, Détail
du panneau des ermites,
Agneau mystique, 1432,
cathédrale saint Bavon
de Gand, panneau
central

II - La valeur du bois dans le patrimoine seigneurial

Au milieu du IX^e siècle, l'abbaye de saint-Remi-de-Reims prélève sur ses domaines par la corvée chaque année :
une centaine de charrées de bois de construction,
près de 30000 bardeaux
12000 voliges,
900 charrées de bois de feu.
Auxquelles s'ajoutent 1000 torches, des cercles et des douves pour les tonneaux et 48 charrées d'échalas pour les vignes.



Ainsi les calendriers agricoles fixent souvent les principales exploitations des ressources ligneuses à la saison des « bois dormants ». Le bétail également ne peut plus vagabonder à sa guise toute l'année malgré les droits acquittés par les éleveurs. Par endroit, les animaux n'entrent dans les bois qu'à l'Avent, pour un gros mois. En ce qui concerne les porcs, le droit de panage est également réduit à l'automne et systématiquement limité en nombre de bêtes.



Manuel Porcheron, « Tracéologie du bois d'époque médiévale », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 58 | 2019, mis en ligne le 16 décembre 2019, consulté le 23 août 2024. URL : <http://journals.openedition.org/racf/3794>

1. Traçage



2. Crantage



3. Dégrossissage



4. Aplanissage



Vers 1230, les charpentes de la cathédrale de Rouen ont nécessité l'abattage de 1200 chênes, dont 92% avaient 22 cm de diamètre en pied pour 10 m de long. Ce sont ces mêmes valeurs que l'on retrouve dans la plupart des charpentes d'églises, de cathédrales, de logis seigneuriaux, de granges ou d'abbayes du Bassin parisien de cette période.



III - L'impossible gestion de la « pénurie »

En Île-de-France, en Champagne et dans la région Centre (dans une moindre mesure dans d'autres régions comme la Bourgogne), la tendance générale entre les XII^e et XVI^e siècles montre une augmentation globale du diamètre et de l'âge des chênes au moment de leur abattage. Ils sont abattus vers 25-30 cm de diamètre (sous l'écorce) et 3 à 6 cm plus gros à la fin du Moyen Âge.

Dans leur grande majorité, les chênes du Moyen Âge paraissent avoir été récoltés nettement plus jeunes que dans les forêts d'aujourd'hui (souvent 120 à 150 ans).



Abattage d'arbres au XV^e s., BnF



Vitrail de Chartres : charpentiers en train d'équarrir

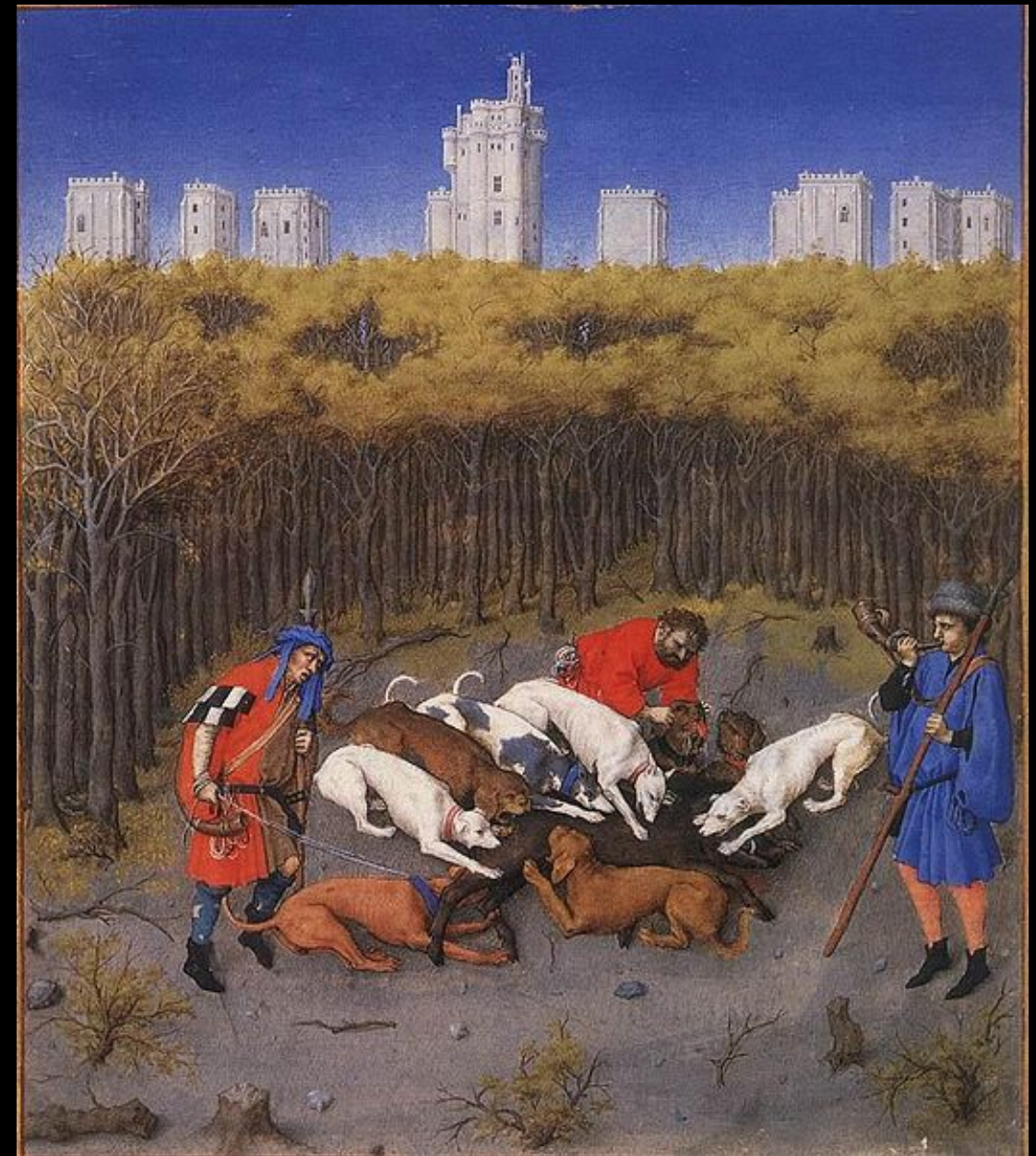




Chronique du Hainaut (XV^e s.)

Différents modes de traitement sont mis en œuvre au Moyen Âge bien souvent sous la surveillance des forestiers seigneuriaux : coupe au pied c'est-à-dire à l'unité en choisissant les arbres au gré des besoins (furetage ou jardinage), coupe à l'unité de surface appelée aujourd'hui coupe par assiette, coupe rase, ou coupe avec réserve de baliveaux, coupe à « fleur de terre » ou de « charbonnier » pour permettre aux rejets de se former... Cette activité forestière a contribué à façonner la physionomie des forêts.

Dans le courant du XIII^e siècle et surtout aux XIV^e et XV^e siècles, les textes disponibles font état de l'existence de deux régimes sylvicoles : la « haulte forest », « haulte futaye » ou « bois de forest », que l'on distingue des « bois revenans » ou « bois revestuz qui ne sont point bois pourtant ou il puisse venir paisson ». Ces régimes se côtoient le plus souvent dans un même espace forestier. La « haulte forest » désigne la futaie de grande taille peuplée de chênes et de hêtres de plus de 40 ans ; les « bois revenans » sont composés d'arbres jeunes en taillis de moins de 30 ans, exploités plus rapidement, 10 ans voire 20 ans, comme le précise la Coutume de Bourgogne. Ils sont destinés tant au bois de feu qu'à la fabrication d'outils et d'objets.



Très Riches Heures du duc de Berry, décembre, fol. 12 (XV^e s.)

Conclusions

Un espace familier et surveillé

Cantonnement

Gestion communautaire

Soutenable plutôt que durable

Pas de gestion globale et centralisée



Jan van Eyck, *Détail de la Madone au Chancelier Rollin*, vers 1435, Huile sur panneau, 66x62, Louvre